



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Concours : CAPLP EXTERNE

Section : GÉNIE CIVIL

Option : CONSTRUCTION ET ÉCONOMIE

Session 2019

Rapport des membres du jury présenté par :
M POUPON Fabrice, vice-président du jury
S/c Mme MYKAJ Sandrine, présidente du jury

AVANT-PROPOS

Les membres du jury souhaitent remercier Monsieur MATHIEU, Proviseur du lycée Les Marcs d'Or de Dijon, ainsi que l'ensemble de ses collaborateurs qui ont œuvré pour que cette session 2019 se déroule dans les meilleures conditions.

SOMMAIRE

A) STATISTIQUES GENERALES	3
B) ÉPREUVES D'ADMISSIBILITE	3
<i>Épreuve d'analyse d'un problème technique</i>	<i>3</i>
<i>Épreuve d' exploitation pédagogique d'un dossier technique</i>	<i>6</i>
C) ÉPREUVES D'ADMISSION	7
<i>Épreuve de mise en situation professionnelle.....</i>	<i>7</i>
<i>Epreuve d'entretien à partir d'un dossier.....</i>	<i>11</i>
D) ELEMENTS TRANSVERSAUX AUX DEUX ENTRETIENS	13
E) CONCLUSION	14

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

A) STATISTIQUES GENERALES

Nombre de postes ouverts au concours : 31

Nombre de candidats inscrits : 149

Nombre de candidats admissibles : 42

Nombre de candidats admis : 22

Epreuves d'admissibilité :

Moyenne de l'épreuve « analyse d'un problème technique » : 9,89 / 20

Moyenne de l'épreuve « exploitation pédagogique d'un dossier technique » : 8,91 / 20

Epreuves d'admission :

Moyenne de l'épreuve « Mise en situation professionnelle » : 9,47 / 20

Moyenne de l'épreuve « Entretien à partir d'un dossier » : 11,15 / 20

B) ÉPREUVES D'ADMISSIBILITE

Les deux épreuves d'admissibilité sont des productions écrites sur table, sur copies de concours et documents réponses à compléter. Elles permettent d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer par écrit avec clarté et précision sur les problèmes scientifiques et techniques pour la première épreuve et sur des situations pédagogiques courantes rencontrées en lycée professionnel pour la seconde épreuve.

ÉPREUVE D'ANALYSE D'UN PROBLEME TECHNIQUE

Arrêté du 19 avril 2013 fixant les sections et modalités d'organisation du concours du CAPLP

Durée de totale de l'épreuve : 4 heures, coefficient 1

L'épreuve a pour but de vérifier que le candidat est capable de mobiliser ses connaissances scientifiques et techniques pour analyser et résoudre un problème technique caractéristique de l'option du concours.

Le sujet comportait **trois études indépendantes** s'appuyant sur un projet de construction d'un bâtiment de 4000 m² (Laboratoire Ondes et Matières d'Aquitaine) défini par un ensemble de documents écrits et graphiques en phase DCE, des détails des systèmes constructifs, des documentations et extraits de règlements nécessaires aux études.

Le jury rappelle que rien n'oblige le candidat de traiter les études dans l'ordre proposé. Une lecture attentive et complète du sujet doit l'amener à définir sa progression pour les 4 heures d'épreuve.

ÉTUDE 1 : Dessin de détail des vêtements (6 points)

Il s'agissait de compléter un dessin de détail sur un mur extérieur comprenant une isolation thermique et une vêtture, puis de désigner les différents éléments représentés.

Cette étude a été traitée par la très grande majorité des candidats et de façon convenable dans l'ensemble. Le jury souhaite toutefois attirer l'attention sur le nombre d'inexactitudes techniques relevées. Ces erreurs étaient souvent dues à une analyse trop superficielle des documents remis, et dans certains cas à une méconnaissance des systèmes constructifs utilisés : volets roulants / stores Lamisol ; vêtture différente entre partie basse et en partie haute...

Le jury a déploré, pour la moitié des candidats, la faible qualité graphique du document rendu : manque de précision dans la représentation des éléments, désignation des éléments incomplète et qualité d'écriture très éloignée des règles de dessin technique. Le respect des normes de représentation graphique et des règles d'usage associées sont prises en compte dans l'évaluation. Il s'agit du recrutement de futurs enseignants en construction et économie.

ÉTUDE 2 : Calcul d'un prix de vente unitaire d'un ouvrage élémentaire (7 points)

Cette étude s'appuie sur un ouvrage du lot étanchéité des toitures-terrasses et comprend deux parties : un dessin de calepinage de l'ouvrage étudié puis le calcul du prix de vente HT du platelage de cette terrasse.

- 1^{ère} partie : Dessin de calepinage

Comme dans la 1^{ère} étude, le jury a déploré la qualité graphique du rendu des candidats (traits à main levée, cotations ne respectant pas les normes, manque de soin, absence de légendes....).

Cette partie a été traitée par une très grande majorité de candidats. Malheureusement, les hypothèses de base telles que le sens du platelage, le retrait à prendre en compte ainsi que les dimensions des mailles n'ont souvent pas été prises en compte. Ces erreurs sont dues à un manque de rigueur dans la lecture des documentations techniques et des énoncés.

- 2^{ème} partie: Calcul d'un prix de vente HT d'un OE

Le jury a pris comme base de correction le plan de calepinage du candidat pour évaluer cette partie. Une grande proportion des candidats ne connaissait pas la définition d'un déboursé sec d'ouvrage élémentaire qui correspond au calcul des quantités de matériaux nécessaires pour une unité élémentaire d'ouvrage.

Les données de l'étude, certes nombreuses, n'ont pas toujours été correctement lues ni utilisées, et certains candidats ont développé des calculs compliqués pour retrouver une valeur qui était fournie dans le sujet.

Pour le calcul du déboursé sec total, beaucoup de candidats ne se sont pas servis, ou n'ont pas compris l'exemple donné dans le tableau. Nombreux sont ceux qui n'ont pas su le remplir. Les coefficients de pertes n'ont pas toujours été appliqués aux quantités, les unités ne correspondaient souvent pas et les données n'étaient pas toujours notées dans les bonnes colonnes. Il est conseillé aux candidats d'avoir un sens critique sur les résultats obtenus.

Concernant l'établissement du PV HT de l'OE, la détermination du coefficient a souvent été mal appréhendée et les pourcentages appliqués aux mauvaises valeurs.

Le jury a, de nombreuses fois, constaté le manque de connaissances et de savoir-faire nécessaires à l'établissement de prix de vente unitaires d'ouvrages élémentaires par la méthode du sous-détail de prix. Cette méthode très utilisée d'établissement des PU doit être maîtrisée. De même, ce type d'exercice impose une rigueur de structuration et de présentation que le jury n'a pas souvent trouvée dans les copies des candidats. L'écriture même était parfois difficile à déchiffrer.

Le jury conseille aux candidats de s'attacher à maîtriser ces techniques professionnelles d'avant-métré, quantification et estimation des ouvrages par la méthode du sous-détail de prix qui représentent une part importante des enseignements qu'ils auront à dispenser. Il en est de même pour la traduction graphique de solutions techniques qui est un élément incontournable de l'acte pédagogique de cette spécialité.

ÉTUDE 3 : Levage d'une poutre préfabriquée (6 points)

Cette étude permettait de vérifier les connaissances de base en préfabrication, en statique et en résistance des matériaux. Malgré l'accessibilité de cette étude, elle n'a été que très partiellement voire pas du tout traitée par les candidats. Le jury s'est étonné et a déploré que la résolution d'un système isostatique élémentaire soit hors de portée de la majorité des candidats.

Le jury conseille aux candidats d'adopter, sur ce type d'étude, une rigueur scientifique qui reste la base d'un développement sans erreur et d'une exploitation par un tiers.

Le jury a constaté un manque important de rigueur dans les unités utilisées, dans la rédaction des calculs et dans la précision des résultats. Les règles simples de trigonométrie n'étaient pas toujours connues. Il en a été de même pour les règles de base de la mécanique telles que l'utilisation du PFS, la représentation des sollicitations le long d'une poutre ainsi que le calcul d'une contrainte sous une flexion composée.

Il est conseillé aux candidats de présenter la démarche utilisée pour apporter leurs réponses extraites de documentations techniques (ex. : vérification des élingues), le jury ne pouvant se contenter des résultats donnés dans ce cas.

Le principe de base du béton armé ainsi que les liens entre les diagrammes de sollicitations, les contraintes dans les éléments et la position des armatures doivent être connus d'un futur enseignant de génie civil.

En conclusion concernant cette épreuve d'analyse d'un problème technique, le jury conseille aux candidats de prendre le temps de s'appropriier les éléments du dossier technique support de chaque étude et de consulter la totalité des questions de chaque étude avant de débiter la composition. La maîtrise du temps alloué à chaque étude est un paramètre important pour la réussite. Le jury ne peut que recommander aux candidats de se préparer en traitant, en temps limité, les sujets des précédentes sessions, et ce, en situation réelle de composition.

ÉPREUVE D'EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE D'UN DOSSIER TECHNIQUE

Arrêté du 19 avril 2013 fixant les sections et modalités d'organisation du concours du CAPLP

Durée de totale de l'épreuve : 4 heures, Coefficient 1

À partir des éléments d'un dossier technique d'un projet de construction support des trois études pédagogiques proposées, le candidat devait montrer ses aptitudes pour élaborer tout ou partie de l'organisation de séquences pédagogiques dans des situations représentatives de son futur métier d'enseignant en lycée professionnel.

Le jury rappelle que rien n'oblige le candidat à traiter les études dans l'ordre proposé. Une lecture attentive et complète du sujet doit l'amener à définir sa progression pour les 4 heures d'épreuve.

ÉTUDE 1 : Construction d'une séquence pédagogique (7 points)

Dans cette étude, il était demandé aux candidats de préparer une séquence pédagogique traitant de la modélisation d'une maquette numérique en mode collaboratif. Cette thématique, pourtant d'actualité pour le secteur de la construction, a déstabilisé une grande majorité des candidats. Nombreux sont ceux qui ont confondu « collaboratif » et collectif ». Ils ont alors proposé des séquences hors sujet, se limitant souvent à la modélisation numérique alors que le thème de la séquence était indiqué. De plus, les candidats n'ont pas tenu compte du niveau de la classe donné ; ce qui ne leur a pas permis de définir les pré-requis.

Le jury regrette aussi que les candidats n'aient pas obligatoirement choisi de développer la séance pédagogique la plus intéressante intégrant le mieux technique et pédagogie. Le jury rappelle qu'un objectif pédagogique s'énonce par un verbe d'action et que le travail demandé dépassait la rédaction de fiches génériques de préparation de séquences sans aucune relation avec le contexte du projet proposé.

ÉTUDE 2 : Correction de production graphiques d'élèves (7 points)

Cette étude mettait le candidat en situation de correcteur de plusieurs copies d'élèves. Trois points étaient abordés : l'établissement d'un barème détaillé à utiliser pour la correction des copies, la proposition de pistes de remédiation et la préparation de la présentation de cette correction où les élèves devaient être actifs.

Cette étude a été traitée de façon correcte par la grande majorité des candidats. Toutefois, les documents fournis n'ont pas toujours été suffisamment assimilés pour la préparation du barème demandé : par exemple, ils ont retenu des critères d'évaluation qui n'étaient pas exigés dans la fiche contrat-élève donnée. Ils ont attribué des points à une information donnée dans le support élève. Ce manque d'attention les a pénalisés. Enfin, la fiche séance demandée pour préparer pédagogiquement la correction a rarement intégré la participation active des élèves. L'activité la plus souvent proposée est le « recopiage » de la correction. En revanche, les propositions de remédiation étaient rationnelles et efficaces. Elles auraient toutefois nécessité plus de développement.

ÉTUDE 3 : Activité pédagogique pluridisciplinaire (6 points)

Suite à un voyage scolaire au Pays de Galles, les candidats devaient proposer des activités pluridisciplinaires avec l'enseignant d'anglais. Le jury a constaté que bon nombre de candidats a eu des difficultés pour se projeter dans la situation proposée. De ce fait, ils se sont souvent contentés de recopier en grande partie les documents fournis. Le contexte du voyage scolaire n'a pas été suffisamment exploité, le rôle du professeur d'anglais non plus.

En conclusion, concernant cette épreuve d'exploitation pédagogique d'un dossier technique, le jury conseille aux candidats de construire les situations pédagogiques demandées en s'appuyant sur le dossier donné. Il est attendu que les candidats fassent davantage preuve d'innovation dans leurs actes d'ingénierie pédagogique en utilisant les outils numériques à disposition dans les classes et en quittant la traditionnelle « leçon » à la classe. Les techniques d'animation innovantes telles que le travail en mode projet, l'organisation en îlots, la variété des supports, la co-animation, le travail en équipe pédagogique...devraient se rencontrer plus souvent dans les propositions de réponses des candidats. Le jury ne peut que recommander aux candidats de s'intéresser davantage aux pratiques pédagogiques innovantes en lycée professionnel.

C) ÉPREUVES D'ADMISSION

Les deux épreuves orales d'admission comportent chacune un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du domaine professionnel du concours, notamment dans son rapport avec les autres champs disciplinaires.

ÉPREUVE DE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Arrêté du 19 avril 2013 fixant les sections et modalités d'organisation du concours du CAPLP

Durée de totale de l'épreuve : 6 heures, coefficient 2

L'épreuve est divisée en 3 parties :

- **partie 1 : travaux pratiques** : 4 heures,
- **partie 2 : préparation de l'exposé** : 1 heure,
- **partie 3 : exposé du candidat** de 30 min. maximum suivi d'un **entretien avec le jury** de 30 min. maximum.

50 % de la note est attribué à la **partie 1** et **50 %** de la note est attribué à la **partie 3**.

L'épreuve prend appui sur les investigations et les analyses effectuées par le candidat pendant la première partie cette épreuve, sur un projet technique définissant tout ou partie d'une construction. Cette partie se déroule en salle projet. Chaque candidat se voit remettre un thème d'étude accompagné de ressources numériques. Il dispose d'un ordinateur équipé d'un ensemble de logiciels généralistes et spécifiques à la profession. Il peut imprimer et sauvegarder des productions numériques sur un support fourni qu'il pourra exploiter pendant la 2^e et la 3^e partie de l'épreuve.

La présentation de l'exploitation pédagogique attendue est directement liée aux activités pratiques réalisées. Le candidat dispose d'une heure (Partie 2) pour préparer ou finaliser son intervention devant le jury. Il dispose pour cela en salle de préparation de la même configuration informatique qu'en salle projet. L'exploitation pédagogique demandée est à destination d'une classe préparant le baccalauréat professionnel de Technicien d'études du bâtiment, option A ou B. La partie 3, exposé du candidat puis entretien avec le jury, se déroule dans le même environnement ; c'est le jury qui rejoint le candidat dans la salle de préparation.

Partie 1 : travaux pratiques

Une très grande majorité des candidats a su mener à terme le travail demandé en salle projet. Seuls 15% d'entre eux n'ont pas pu conclure de manière satisfaisante leur expérimentation.

75% des candidats ont travaillé en toute autonomie avec l'environnement numérique proposé. La maîtrise des outils numériques courants de cette spécialité des études du bâtiment a considérablement évolué chez les candidats. Pour cette session, le jury a beaucoup moins souvent apporté d'aides ponctuelles sur les fonctionnalités des logiciels. Cependant les productions graphiques en 2D ou 3D manquent souvent de qualité et ne respectent pas rigoureusement les normes de dessin technique. Un futur enseignant de la spécialité construction et économie se doit d'être exemplaire sur cet aspect de son métier.

Le jury rappelle que les candidats doivent être capables de mener une démarche expérimentale dans les domaines scientifiques et techniques du bâtiment (agencement d'espaces et modélisation 3D, estimation des coûts, réglementation thermique, acoustique, accessibilité, sécurité, mécanique, accessibilité, préparation et organisation d'une opération de construction...).

D'un point de vue numérique, les travaux pratiques d'expérimentation proposés sont ceux attendus d'un enseignant dans sa pratique pédagogique courante en classe de bac pro Technicien d'études du bâtiment dans ses deux options « Études et Économie » TEBEE et « Assistant en architecture » TEBA.

Il est donc demandé aux candidats une maîtrise :

- d'un logiciel de DAO, en 2D
- d'un logiciel de modélisation 3D BIM
- d'un logiciel de visualisation de maquettes au format ifc
- d'un logiciel de traitement d'images
- d'une suite bureautique standard
- d'un logiciel de planification
- d'un logiciel de quantification et d'estimation d'ouvrages
- d'applicatifs métiers d'aide à la définition technique des ouvrages ou équipements

Le jury remarque que les candidats associent difficilement cette phase d'expérimentation en salle projet à l'exploitation pédagogique qui leur est demandée ensuite. Ils considèrent trop souvent cette première partie comme un exercice technique à réaliser pour justifier de leur niveau de compétences. Certes, cet objectif est à atteindre mais la partie orale porte principalement sur la présentation d'une séquence d'enseignement et le développement d'une séance d'enseignement. Le jury invite les candidats à engager au plus tôt leur réflexion pédagogique et ainsi identifier lors de la partie de travaux pratiques les éléments techniques, les visuels, les extraits des documents et des études produites qui pourront leur servir de support à la préparation pédagogique demandée.

Afin de préparer au mieux cette épreuve du concours, il est recommandé aux candidats de consulter les ressources disponibles sur le site national « eduscol STI » mais aussi de se rendre sur le site « etudes-batiment.ac-dijon.fr » pour télécharger des exemples de sujets des épreuves professionnelles du bac. Pro. TEB dans les deux options.

Partie 2 : préparation de l'exposé

Dans une salle de classe équipée d'un micro-ordinateur, d'un vidéoprojecteur et de matériel courant d'animation pédagogique, le candidat doit finaliser la préparation de sa séquence et séance d'enseignement issues des travaux pratiques effectués précédemment. Le niveau d'enseignement et la compétence professionnelle à faire acquérir sont connus du candidat dès le début de l'épreuve (partie 1).

Il est attendu du candidat :

- la présentation d'une séquence pédagogique (durée, nombre de séances, objectifs...) en utilisant les trames remises;
- le développement d'une séance issue de cette séquence (contexte professionnel, objectif, compétence(s) développée(s), savoirs associés, évaluation...);
- la production et la présentation de documents remis aux élèves (fiche contrat, support de cours, pré-imprimé, corrigé...).

Le jury a constaté que 30 % des candidats prenaient conscience à ce moment de l'épreuve des objectifs pédagogiques du TP qu'ils venaient de terminer. De ce fait, ils se sentaient en difficulté, regrettant de ne pas avoir suffisamment donné cette orientation à leur travail en salle projet. Cependant, dans 80% des cas, même si les productions n'étaient pas entièrement finalisées, elles permettaient aux candidats de s'y référer pour construire le travail pédagogique demandé.

Toutefois, le jury a regretté que la grande majorité des candidats ait privilégié la construction d'un diaporama pour présenter leur séquence et séance en restant sur des lieux communs plutôt que de s'approprier la problématique donnée et préparer des propositions de productions pédagogiques à destination des élèves (trame de cours, exercices d'appropriation, fichiers ressources, supports d'évaluation, de remédiation..) ainsi que les modes d'animation retenus.

Partie 3-1 : Exposé du candidat (30 minutes maximum)

Après la présentation individuelle des membres du jury et, s'il le souhaite celle du candidat, dans la très grande majorité des cas celui-ci expose la contextualisation du projet à traiter. Les résultats de l'analyse et de l'expérimentation prennent souvent un temps assez long de cette partie expositive, ce qui n'est pas indispensable. Le jury souhaiterait davantage de concision sur cette entrée en matière. Cependant, lors des exposés, le jury a pu observer une qualité de langage satisfaisante et une élocution claire à quelques rares exceptions, ainsi qu'une communication courtoise pour la très grande majorité des candidats.

Le jury a apprécié le choix de l'objectif pédagogique, la prise en compte du niveau de classe donné et le lien avec le référentiel du diplôme. Il serait bon que la séance proposée s'inscrive systématiquement dans une séquence, elle-même en adéquation avec un contexte professionnel s'appuyant sur le dossier technique proposé. L'énoncé des premiers éléments d'une progression pédagogique permettrait au jury de mieux comprendre l'intégration de la séquence proposée dans le cursus de formation et la cohérence de la compétence visée dans cet ensemble. Très souvent les candidats ont proposé des évaluations des apprentissages ou des acquisitions des élèves. C'est effectivement une partie indissociable de l'acte d'enseignement.

Le temps disponible pour l'exposé est rarement utilisé dans sa totalité par le candidat, le développement pédagogique est donc parfaitement intégrable à l'exposé, la gestion de ces 30 minutes est à améliorer.

Partie 3-2 : Entretien avec le jury (30 minutes maximum)

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat a été principalement sollicité pour préciser certains points de sa présentation et pour expliquer et justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Cet entretien a permis de mettre en avant :

- la mise en situation de la thématique du sujet ;
- l'articulation des activités élèves / cours / synthèse ;
- la(les) stratégie(s) d'évaluation et de remédiation envisagée(s) ;
- l'exploitation des référentiels ;
- l'utilisation prévue de matériels didactiques, particulièrement numériques ;
- la connaissance des parcours de formation et les organisations mises en œuvre en lycée professionnel.

Le jury a intégré dans son évaluation la prise en compte de points listés ci-dessus ainsi que la qualité des précisions des réponses apportées et la justification des choix opérés aux plans didactique et pédagogique. Le jury a remarqué la position d'écoute du candidat face aux questions, reformulations ou encore indications complémentaires demandées. Les échanges se doivent d'être courtois et constructifs. La bienveillance des deux parties est de mise.

Au-delà de la production de séquence et de séance pédagogiques, le questionnement du jury a concerné l'accompagnement des élèves dans leur formation, l'individualisation du parcours de formation, le travail en binôme ou en mode projet, ou encore le travail en équipe pédagogique. On attend des candidats des réponses qui montrent une réelle connaissance de ces différents points.

Le jury souhaite rappeler quelques conseils pour la préparation des séquences et séances :

- les objectifs pédagogiques sont formulés en utilisant des verbes d'action ;
- toute séquence se construit à partir d'un dossier support, en définissant un contexte professionnel de l'activité proposée aux apprenants ;
- la mise en situation professionnelle doit rester cohérente avec les différentes phases du dossier (APS, APD, DCE...) Cf. par exemple la Loi MOP ;
- le niveau de formation doit être bien défini et que la séquence et les séances doivent être intégrées dans une progression pédagogique construite pour le cycle de formation ;
- les évaluations doivent être systématiquement prévues et comprendre les critères d'évaluation des compétences du référentiel de la spécialité visée ;
- le suivi de l'acquisition des compétences par les élèves doit être formalisé ;
- l'utilisation du numérique en tant qu'outil au service des apprentissages est à privilégier (interactivité, simulation, aide à l'individualisation des parcours...).

Le jury apprécierait aussi que les candidats présentent des modes d'animation de classe innovants mettant en action les élèves autrement qu'en « groupe classe » avec un acte pédagogique « descendant ».

EPREUVE D'ENTRETIEN A PARTIR D'UN DOSSIER

Arrêté du 19 avril 2013 fixant les sections et modalités d'organisation du concours du CAPLP

Durée totale de l'épreuve : 1 heure, coefficient 2

L'épreuve est divisée en 2 parties :

- **partie 1 : exposé du candidat** de 30 min. maximum
- **partie 2 : entretien avec le jury** de 30 min. maximum.

L'objectif de cette épreuve est de vérifier que le candidat est capable de sélectionner un projet de bâtiment pouvant servir de support à son enseignement. Il doit montrer ses capacités à en extraire des situations professionnelles qui vont lui permettre de faire acquérir les compétences définies dans le référentiel de la spécialité de diplôme préparé, prioritairement au niveau IV. Il doit enfin montrer son aptitude pour construire une séquence et des séances d'enseignement répondant à cet objectif d'acquisition de compétences.

Après cette première partie d'exposé, l'entretien qui suit permet au jury d'approfondir les points qu'il juge utiles. Il permet en outre d'apprécier la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe pédagogique, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent dont celles de la République.

La composition des dossiers

Le jury a noté une très grande diversité dans la qualité de construction des dossiers, allant d'une élaboration extrêmement rigoureuse et pertinente à un travail inachevé. Cependant la grande majorité est de facture satisfaisante. Manifestement les candidats ont anticipé la rédaction de ce dossier, sans attendre le résultat de la phase d'admissibilité. Ceci est indispensable pour préparer une réponse de qualité à cette épreuve.

Le jury tient à réaffirmer l'importance de la structuration et de la présentation du dossier. En effet, ce document compose en grande partie le fil conducteur de l'exposé des candidats.

Le contenu des dossiers

Le jury a de nouveau observé cette année les qualités techniques et pédagogiques des productions des candidats formés à l'ESPE. Le choix des dossiers étant pertinent, les séquences et séances présentées étaient bien construites et en rapport avec le référentiel de la spécialité du diplôme choisi.

Globalement, les projets de construction proposés sont variés, tant dans leur destination que dans leur complexité. Pour 75 % d'entre eux, les choix architecturaux et technologiques innovants sont prédominants : intégration des enjeux actuels du bâtiment : les transitions énergétique et numérique. Le jury a noté que le nombre de projets présentés à l'aide d'un modèle numérique, voire intégré dans une démarche BIM, avait significativement augmenté. C'est bien évidemment l'orientation qu'il faut retenir. Les enseignements dans cette discipline doivent maintenant intégrer cette dimension numérique, l'utilisation des outils numériques professionnels est incontournable.

Cependant, le jury a déploré que le choix de certains projets, ou de certaines zones d'études présentés (complexité ou simplicité) ne soit ni en adéquation avec le niveau de classe identifié, ni conforme aux résultats attendus définis pour chaque tâche du référentiel ciblé.

Enfin, pour 10% des candidats, il est regrettable qu'il n'y ait pas de lien direct entre le support et l'exploitation pédagogique proposée, certains proposant des « exercices d'application » de la leçon, sans rapport avec leur dossier support.

Le jury souhaite rappeler à l'ensemble des candidats que toute séquence pédagogique doit prendre appui sur une situation professionnelle concrète contextualisée par une phase de construction (esquisse, avant-projet, projet, offre de prix, préparation des travaux, exécution des travaux, suivi des travaux, ...), par une tâche à exécuter et un lieu de son exercice (maîtrise d'ouvrage, cabinet d'architecte, maîtrise d'œuvre, économiste, entreprise, ...). Cette situation professionnelle ainsi décrite va donner du sens à l'acquisition d'une ou plusieurs compétences intégrant les savoirs qui y sont associés.

Le jury tient à rappeler qu'il est inutile de préciser les définitions des pièces constituant un DCE, ni les parties composant un référentiel, ou encore une séquence ou une séance d'enseignement. Il est en revanche recommandé de proposer une exploitation pédagogique intégrant ces éléments.

De même, le jury a remarqué que seule la moitié des candidats a su mettre en avant l'utilisation des outils numériques pour et par les élèves. La maîtrise de ces outils professionnels fait pourtant partie de la réalité de l'exercice du métier de technicien assistant en architecture ou de technicien économiste de la construction.

La présentation par le candidat (30 minutes maximum)

Le jury a apprécié les exposés bien conçus, structurés et bien préparés. La majorité des candidats formés en ESPE se sont montrés à l'aise dans cet exercice ; toutefois, le jury a relevé que certains candidats « récitaient » un peu trop leur leçon sans maîtriser totalement le fond de leur exposé. Des candidats ont mis en valeur l'intérêt, la qualité de leur dossier et surtout, ont justifié l'exploitation pédagogique qui en a été faite, notamment au regard de la pertinence des points développés.

L'utilisation des moyens didactiques de présentation lors de l'exposé est maîtrisée. Les candidats sont de plus en plus à l'aise avec l'environnement numérique et les médias à disposition. Les aptitudes liées à l'expression orale et à la communication sont appréciées. Elles représentent un critère important pour le jury,

L'entretien avec le jury (30 minutes maximum)

Les questions posées par le jury n'ont pour autre objectif que de faire préciser et approfondir par le candidat les éléments exposés précédemment ainsi que les développements présentés dans le dossier remis pour cette épreuve. Celui-ci doit se mettre en position d'écoute objective et apporter des réponses convaincantes, étayées et concises. Ce conseil s'adresse aux 20% des candidats qui se positionnaient davantage sur une posture défensive, voire interrogative, plutôt que dans le cadre d'un échange à caractère professionnel. Ces éléments ont fait partie intégrante de l'évaluation. Le jury a pris aussi en compte l'aptitude du candidat à proposer des adaptations pédagogiques intégrant de nouveaux éléments issus des échanges. Ce qui implique pour le candidat une bonne connaissance du référentiel de la spécialité choisie, une maîtrise technique du projet présenté et une mise en cohérence avec la séquence et les séances présentées initialement.

D) ELEMENTS TRANSVERSAUX AUX DEUX ENTRETIENS

Lors de ces entretiens, les jurys ont ouvert leur questionnement sur l'organisation des enseignements de la voie professionnelle (AP, EGLS, PFMP, CCF,...), le fonctionnement d'un EPLE et bien sûr les valeurs portées par l'Education nationale en relation directe avec les valeurs et les principes de la République.

Les jurys se doivent de mesurer les aptitudes des candidats à agir en agent du service public de l'éducation au sein de sa classe, en équipe pédagogique, en équipe éducative, dans son établissement d'affectation et ce, en toutes situations professionnelles. Ces aptitudes étant indispensables tant à destination des élèves qu'avec ses futurs collègues et sa hiérarchie. Concernant l'enseignant dans sa classe et le travail en équipe, les jurys ont évalué la mise en œuvre de dispositions pédagogiques permettant notamment aux élèves d'apprendre :

- à travailler en équipe et coopérer à la réussite d'un projet ;
- à assumer une responsabilité individuelle et collective ;
- à représenter un groupe ;
- à adopter un positionnement citoyen ;
- à comprendre les enjeux sociétaux liés au respect de l'égalité républicaine entre hommes et femmes.

Les jurys attendent des réponses pertinentes sur ces différents points.

De même, les jurys recommandent aux candidats de s'informer précisément sur leur futur environnement de travail et son fonctionnement, sur les modalités de formation et de certification, sur les ressources à disposition, la formation continue des enseignants.... Les jurys abordent régulièrement les éléments suivant lors des entretiens :

- le fonctionnement d'un EPLE et le rôle ;
 - du professeur principal,
 - des différents intervenants (chef d'établissement et adjoint, CPE, DDFPT...),
 - des différentes instances (conseil d'administration, conseil pédagogique, CVL, ...),
 - ...
- les outils relatifs aux valeurs de la République mis à disposition par le ministère ;
- sur les différents sites institutionnels (Eduscol, Ministère, Onisep...) ;
- sur les sites de ressources pédagogiques (RNR, ...) ;
- sur les annales des épreuves des différents diplômes de l'enseignement professionnel (Bac professionnel en particulier) ;
- sur la réglementation et la définition des épreuves de certification (mode ponctuel et CCF) ;
- sur l'organisation pédagogique de l'enseignement professionnel : disciplines, horaires, modalités spécifiques (PFMP, AP, EGLS,...).

E) CONCLUSION

La préparation au Concours du CAPLP externe Génie civil option construction et économie doit être effective et la prestation ne peut être improvisée.

Le jury conseille aux futurs candidats de s'appuyer notamment sur le rapport de jury et de prendre connaissance des éléments relatifs aux ressources (liste non exhaustive) disponibles à partir des références ci-après :

- <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid129232/sujets-rapports-des-jurys-caplp-2019.html>
- le référentiel de compétences des métiers de l'éducation et du professorat (BOEN n°30 du 25 juillet 2013) ;
- les ressources du portail national des professionnels de l'éducation – Éduscol.